

PLU

Plan Local d'Urbanisme

Annexe au règlement Obligation légale de débroussaillage

Echelle : 1 / 1500

PLU arrêté par DCM le 15 avril 2013
PLU approuvé par DCM le 18 mars 2014
Modification prescrite par DCM le 04 janvier 2016

LEGENDE

 Limites de zones ou de secteurs

 Appellations de zones

OLD (Obligation Légale de Débroussaillage)
art. 134-15 du Code forestier

 Zone exposée

 Bande de 200m.

